



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP14/MAS

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-septième session

Genève, Suisse, 14-18 juillet 2014

RAPPORT DE LA TRENTE-CINQUIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE

Budapest, Hongrie

3-7 mars 2014

Note : La lettre circulaire CL 2014/6-MAS est incluse dans le présent document.



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

CL 2014/6-MAS
Mars 2014

- AUX:** Points de contact du Codex :
Organisations internationales intéressées
- DU:** Secrétariat, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires
FAO, 00153 Rome (Italie)
- OBJET:** Distribution du rapport de la trente-cinquième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (REP13/MAS)

QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS À SA TRENTE-SIXIÈME SESSION POUR ADOPTION:

Autres amendements aux Normes

1. Méthodes d'analyse et d'échantillonnage figurant dans les normes Codex à différentes étapes (par. 18, 23, 24 et 26, Annexe II).

Les gouvernements et les organisations internationales intéressées souhaitant formuler des observations sur les documents susmentionnés doivent le faire par écrit, conformément au guide pour l'examen des normes à l'étape 8 et à l'étape 5/8 (Manuel de Procédure de la Commission du Codex Alimentarius) à l'adresse ci-dessus avant le **30 mai 2014**.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusions	page iv
Rapport de la trente-cinquième session du Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage	page 1
État d'avancement des travaux	page 13
<u>Points de l'ordre du jour</u>	<u>Paragraphes</u>
Introduction	1-3
Ouverture de la session	4-6
Adoption de l'ordre du jour (Point 1 de l'ordre du jour)	7
Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres Comités du Codex (Point 2 de l'ordre du jour)	8-17
Approbation des méthodes d'analyse figurant dans les normes Codex (Point 3 de l'ordre du jour)	18-31
Avant-projet de principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires: notes explicatives (Point 4 de l'ordre du jour)	32-54
Document de travail sur l'examen des procédures d'établissement des critères (Point 5 de l'ordre du jour)	55-61
Document de travail sur l'élaboration de procédures pour une actualisation régulière des méthodes (Point 6 de l'ordre du jour)	62-81
Document de travail sur l'échantillonnage dans les normes Codex (Point 7 de l'ordre du jour)	82-86
Rapport de la Réunion interinstitutions sur les méthodes d'analyse (Point 8 de l'ordre du jour)	87
Autres questions et travaux futurs (Point 9 de l'ordre du jour)	88
Date et lieu de la prochaine session (Point 10 de l'ordre du jour)	89
Annexes	
Annexe I – Liste des participants	page 14
Annexe II – État d'avancement du processus d'approbation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage	page 28
Annexe III – Projets de critères méthodologiques, méthodes d'analyse et plans d'échantillonnage	page 33

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa trente-cinquième session, le Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage est parvenu aux conclusions ci-après:

Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-septième session pour examen

Projets et avant-projets de normes et textes apparentés pour adoption

Le Comité a transmis :

- les méthodes d'analyse et d'échantillonnage figurant dans les normes Codex à différentes étapes pour adoption (par. 18, 23-24 et 26, Annexe II).

Autres questions intéressant la Commission:

Le Comité:

- est convenu de renvoyer à l'étape 2/3 pour remaniement, observations et nouvel examen à la prochaine session l'avant-projet de notes explicatives aux Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires (CAC/GL 83-2013) (par. 54) et d'inclure des exemples pratiques pour des plans d'échantillonnage dans le document CAC/GL 83-2013, par. 54 et 85; et
- est convenu de réexaminer des propositions d'amendements aux méthodes d'analyse et des propositions relatives aux plans d'échantillonnage (par. 11, 27 et 29); d'élaborer des procédures/directives pour déterminer l'équivalence aux méthodes de Type I et de formuler une démarche-critères pour les méthodes qui utilisent une «somme des composants» (par. 61); d'établir une liste unique de méthodes dans CODEX STAN 234 et des normes de produits et de procéder à un essai de validation (par. 81).

Questions soumises à d'autres comités:

Le Comité est convenu de ce qui suit:

- proposer au CCFFP des plans d'échantillonnage pour la *Norme pour les ormeaux vivants et les ormeaux crus frais réfrigérés ou congelés destinés à la consommation directe ou à une transformation ultérieure*; la *Norme pour le poisson fumé, le poisson aromatisé à la fumée et le poisson fumé-séché* et le Projet de norme sur les produits frais et surgelés à base de chair crue de coquilles Saint-Jacques ou de pétoncles (par. 16); et a répondu au CCFFP qu'un plan d'échantillonnage pourrait être une référence à un tableau spécifique figurant dans les *Directives générales sur l'échantillonnage* (CAC/GL 50-2004) avec un NQA (par. 17);
- demander au CCCF d'examiner d'autres critères pour les méthodes d'analyse du déoxynivalénol (DON) dans les céréales et les produits à base de céréales (par.19, Annexe III); et pour ce qui est du plan d'échantillonnage pour le déoxynivalénol (DON), fournir la base pour le poids de l'échantillon global, examiner si les trois échantillons supplémentaires sont suffisants pour des échantillons ne dépassant pas 50 kg et réfléchir à la nécessité de préciser la dimension des particules pour la prise d'essai (par. 22);
- demander au CCNFSDU d'examiner si la nouvelle méthode pour les fibres alimentaires, AACCI 32-50.01|AOAC 2011.25 devrait être incluse dans la norme CODEX STAN 234-1999 et si oui, comment l'insérer (par. 30);
- demander aux comités de produits de présenter des exemples pratiques pour les plans d'échantillonnage pour examen par le CCMAS (par. 85).